



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

28 / 01 / 2014

Dossier complet le

31 / 01 / 2014

N° d'enregistrement

F05216 P0012

1. Intitulé du projet

Travaux de renforcement et de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable sur les communes de la Baule-Escoubiac, Guérande et le Poulguen

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénoms

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CAP Atlantique (Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Le Président - Yves METAIREAU

RCS / SIRET

2 4 4 4 0 0 6 1 0 0 0 5 5

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
18 : Aqueduc ou canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 500 mètres carrés et inférieur à 2 000 mètres carrés	Projet de canalisation d'eau potable de 3 700 mètres linéaires pour un diamètre extérieur maximum de 500 mm (selon choix du matériau, fonte, ou PEHD,...). Dans le cas le plus défavorable, le produit du diamètre externe par la longueur de la canalisation est de 1 850 m².

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la presqu'île Guérandaise s'inscrit dans la continuité du Schéma Directeur du réseau d'alimentation en eau potable de CAP Atlantique.

Ce projet consiste en la pose d'une canalisation de diamètre nominal intérieur de 400 sur un linéaire de 3 700 mètres. Le tracé prévoit de positionner la canalisation sous des ouvrages existants (chemins, voiries, accotements ...) sur la totalité du tracé.

Seul le passage de l'Etier du Poulguen présente un enjeu technique et environnemental. Le choix technique a été fait de réaliser ce franchissement en forage dirigé, ce qui permet de n'avoir aucune incidence sur ce milieu patrimonial. Aucune intervention n'aura donc lieu dans l'Etier.

4.2 Objectifs du projet

La conduite existante qui traverse les zones urbaines de la Baule et le Pouliguen a atteint sa capacité hydraulique de pointe et ne permet plus d'assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable en cas de casse sur les communes de l'extrémité de la presqu'île.

L'objectif du projet est de sécuriser l'alimentation en eau potable de la presqu'île Guérandaise par la pose d'une canalisation de diamètre nominal 400 mm.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé en une seule tranche. Il consiste à poser une canalisation d'eau potable à une profondeur moyenne de 1,60 mètre.

La phase travaux consistera donc en la réalisation d'une tranchée, la pose de la canalisation et le remblai de la tranchée réalisée avec les matériaux du site.

Le passage sous l'Étier du Pouliguen sera assuré en forage dirigé depuis des puits d'entrée et de sortie.

Une vidange de la canalisation d'eau potable sera nécessaire après l'épreuve de première mise en eau de la canalisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'est pas prévu d'interventions sur cette canalisation. Les seules opérations qui interviendront seront exceptionnelles, en cas de dysfonctionnement du réseau.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet se trouve en deça des seuils réglementaires de l'article R 214-1 du code de l'environnement.

Néanmoins, pour informer la DDTM de ce projet et des pointes de vidange éventuels, le dépôt d'un porté à connaissance est prévu en préalable.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisés**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale de la canalisation : 3700 ml Diamètre extérieur de la canalisation maximal : 500 mm	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long.² ___ ° 25 ' 36,1" O. Lat. 47 ° 16 ' 44,7" N

Point d'arrivée : Long.² ___ ° 23 ' 37,1" O. Lat. 47 ° 17 ' 28,7" N

Communes traversées :

La Baule-Escoublac
Guérande
Le Pouliguen

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Chemins piétons, voiries existantes, amorces de voiries, accotements de voirie

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Guérande (PLU Approuvé le 7 février 2006) : UAb, UE, 1AUd, Ad, Nb et Ne
La Baule-Escoublac (PLU approuvé le 15 Février 2013) : UI et UV2
Le Pouliguen (POS approuvé en 2000) : UAd et ND

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans le périmètre d'une ZNIEFF 1 et d'une ZNIEFF 2. La canalisation sera positionnée sous des voiries ou des cheminements existants. Il n'y a donc aucune incidence sur les habitats et espèces patrimoniales recensées, et sur la ZNIEFF 1 et 2 "Marais de Guérande"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Baule, Guérande et le Pouliguen sont des communes littorales
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Marais de Guérande est répertorié comme Zone humide d'Importance Internationale. Conformément à l'arrêté du 24 Juin 2008, un inventaire des zones humides a été réalisé. Les zones humides ont été précisément recensées et prises en compte dans le développement du projet. Aucune des zones humides recensées n'est impactée par le projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles K 1222 et K 1220 ont fait l'objet d'une dépollution du sol sur les voiries provisoires concernées par le tracé et empruntées par la canalisation projetée
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Etier du Pouliguen est un site classé. Le choix technique a été fait de franchir cet Etier par forage dirigé. Aucune intervention n'aura donc lieu dans le site classé.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines parties du tracé retenu sont situées au sein d'un site Natura 2000. La canalisation sera positionnée sous des voiries ou des cheminements existants. Il n'y a donc aucune incidence sur les habitats et espèces patrimoniales recensées.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de récupérer les matériaux du site pour le remblai. Toutefois, en fonction des prescriptions des gestionnaires de voirie, des matériaux seront potentiellement nécessaires.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de récupérer les matériaux du site pour le remblai. Toutefois, en fonction des prescriptions des gestionnaires de voirie, des matériaux d'apports seront potentiellement nécessaires.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des inventaires naturalistes ont été menés sur une année. Les Habitats patrimoniaux d'éventuelles espèces protégées sont intégralement préservés. Le tracé final prévoit le passage de la canalisation sous des voiries, des chemins piétons, des accotements de voiries et sous l'Etier du Poulliguen.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Danger sismique : zone de sismicité modérée

La canalisation projetée est intégrée dans les PPRL des communes de la Baule, le Pouliguen et Guérande. La canalisation étant enterrée, ce classement en zone de territoire à risque n'a pas d'incidence sur le projet.

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

La phase travaux sera la seule source de nuisance sonore. Elle respectera la réglementation en vigueur.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?

Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

Rejet d'éventuelles vidanges d'eau potable dans le milieu marin. Les vidanges seront privilégiées lieu à marée descendante pour limiter l'impact de la dilution sur le taux de salinité et la production de sel dans le Marais de Guérande

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de sécurisation de la canalisation d'eau potable a été développé avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé en environnement et en analyse des incidences d'un tel projet.

Basé sur leur travail d'inventaires terrain (zones humides et cours d'eau, faune et flore ...), le tracé retenu prévoit l'évitement des incidences sur l'environnement.

Nous avons choisi de faire passer la canalisation sous des voiries, des cheminements piétons existants, des accotements de voirie, pour ne pas avoir d'incidence sur la biodiversité, sur les espèces recensées dans le cadre de la zone de Protection Spéciale et les zones humides.

L'enjeu majeur de ce projet est le franchissement de l'Etier du Pouliguen en amont de la voie ferrée. Nous avons retenue la proposition technique de franchir cet Etier en forage dirigé (surcoût de 100 000 €) afin de n'avoir aucune incidence sur cet Etier.

Les chambres de tirage seront positionnées en retrait des berges de l'Etier. Il n'y aura donc aucune incidence sur cet espace remarquable.

Notre projet, en ayant intégré les enjeux environnementaux se retrouve donc, pour nous, exonéré d'une procédure d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** :
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
- 3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
- 4 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
- 5 **Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°** : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Notice environnementale de présentation du projet comprenant les annexes 2, 3 et 4.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à La Baule

le. 27 JAN 2014

Signature



Danielle RIVAL
Vice-Présidente déléguée
aux Services Urbains